

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 décembre 2007

CP 07/12-19

SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR CONTRAT DE TELESURVEILLANCE MEDIATHEQUE MONTAURIOL SITE UNIVERSITAIRE DE TARN-ET-GARONNE

Le bâtiment nommé « Médiathèque Montauriol » comporte quatre points de télésurveillance :

Au rez-de-chaussée

- l'auditorium
- les espaces bibliothèques

A l'étage

- L'espace documentaire CDDP
- Les laboratoires informatiques et le local « serveur »

La société « Siemens » anciennement titulaire des contrats de télésurveillance du site universitaire, a modifié sa raison sociale pour devenir « Eryma Télésurveillance ». La nouvelle société a décidé de rédiger un nouveau contrat incluant sous le libellé « site télésurveillé : centre universitaire Mtb », la surveillance de l'ensemble du bâtiment sus-désigné.

Ce contrat a prise d'effet au 1er septembre 2007 et il est réputé conclu le 1^{er} janvier de l'année civile de sa signature pour une durée initiale d'une année à compter de cette date. A l'issue de cette durée initiale, il se poursuivra pour de nouvelles périodes d'une année par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 1^{er} octobre de l'année en cours.

Le tarif de l'abonnement à cette télésurveillance s'élève à 124.04 € TTC mensuel. Les prestations dynamiques, les interventions et rondes éventuelles ne sont pas incluses dans le cadre de cette prestation.

Aussi, dans ces conditions, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer au nom du Département ce contrat de télésurveillance.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 17 décembre 2007

CP 07/12-19

SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
CONTRAT DE TELESURVEILLANCE
MEDIATHEQUE MONTAURIOL
SITE UNIVERSITAIRE DE TARN-ET-GARONNE

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte de la modification de la raison sociale de la société « Siemens » anciennement titulaire des contrats de télésurveillance du site universitaire devenue « site télésurveillé : centre universitaire Mtb » ;
- Approuve à cet effet le nouveau contrat incluant la surveillance de l'ensemble du bâtiment « Médiathèque Montauriol » selon les principales dispositions suivantes :
 - prise d'effet : 1er septembre 2007,
 - durée : contrat conclu le 1er janvier de l'année civile de sa signature pour une durée initiale d'une année à compter de cette date,
 - renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 1er octobre de l'année en cours,
 - tarif : 124,04 € mensuel, étant précisé que les prestations dynamiques, les interventions et rondes éventuelles ne sont pas incluses dans le cadre de cette prestation ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, ce contrat de surveillance.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,